

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 19 Heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de M LOGEAY, Maire ;

Présents : M. Philippe LOGEAY, Mmes Stéphanie DERAS, Gaëlle VAN DER BIJ, Mmes Christine BESSON, Fabienne DELARGILLIERE MM Corentin DE MICHELIS, Cyril DE MICHELIS, Frédéric MANCINI, Mme Karine MARCHAL, M Alain MARLART, Serge MARTINEZ, Mme Aline RICORDEAU,

Absents excusés : Mme Sandrine BUTTEUX (pouvoir donné à Mme Stéphanie DERAS), M Benoît DESTAILLEUR (pouvoir donné à M Cyril DE MICHELIS)

Secrétaire : M Alain MARLART

- Présentation et vote du compte financier unique 2025.
- Vote des taxes.
- Vote du budget 2026.
- Indemnités de fonctions.
- Délégation de signatures des Maires délégués.
- Commission communale des impôts directs.
- Délibération portant sur la désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.
- Délibération portant sur la désignation d'un représentant au sein du Syndicat d'Electrification 60.
- Délibération portant sur l'augmentation du loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles.
- Délibération portant sur les tarifs de la location de la salle des fêtes, des repas et des cimetières.
- Questions diverses.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.

Mme Aline RICORDEAU en tant que doyenne, prend la présidence du conseil et propose de valider le CFU avec un excédent pour l'année 2025 de 224 473,68 euros.

Le CFU est validé à l'unanimité.

VOTE DES TAXES ET VOTE DU BUDGET 2026.

M le Maire précise que le CFU est positif grâce à l'excédent financier reporté de 2024.

Le budget de fonctionnement 2025 est lui en déficit d'environ 13 000 euros. Ce déficit est pour partie lié à toutes les hausses que nous subissons depuis plusieurs années, ainsi qu'à la baisse des dotations de l'Etat.

Cette situation n'étant plus tenable dans le temps, M le Maire propose de réduire certaines dépenses afin de, à nouveau, dégager un excédent financier réel.

- - 15 000 euros sur le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire : la santé financière du SIRS étant bonne, le montant de la dotation communale peut être réduit d'environ 300 euros par enfant (50 enfants concernés).

- Des dépenses exceptionnelles ont été réalisées pour l'entretien du village en 2025, on prévoit une baisse de 15 000 euros également de ce poste pour 2026.

- Le compte Fêtes et Cérémonies doit aussi être réduit. M le Maire demande à Mme DERAS, responsable de ce poste, de chercher 5 à 8 000 euros d'économie.

- L'indemnité du Maire va également être réduite.

L'ensemble des propositions est validé à l'unanimité.

Toutes ces mesures ne suffisant malheureusement pas à dégager un excédent, M le Maire propose une légère augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti de 37,2% à 40%, et de la taxe d'habitation de 8,5% à 10%.

Le taux moyen, pour les communes de la même strate que Les Hauts Talican dans l'OISE est de 44% pour le foncier bâti. Cette hausse devrait rapporter 17 000 euros à la commune.

Le conseil valide cette proposition difficile à l'unanimité.

Pour les investissements :

M le Maire propose de mettre en pause le projet de la salle à La Neuville Garnier. Bien que la commune ait obtenu de nombreuses subventions pour ce projet, le reste à charge est trop élevé et aléatoire pour que la commune s'engage sereinement dans cet investissement. Le dossier va être complètement remis à plat durant cette année (arrêt, réduction de la superficie...).

Le projet de vidéoprotection est maintenu, les demandes de subventions sont en cours. Le dossier ne verra le jour que si la commune obtient les subventions.

Le conseil valide à l'unanimité.

L'attribution de subventions :

M le Maire fait part des demandes de subventions parvenues en mairie.

Le conseil vote à l'unanimité les attributions suivantes :

- ✓ Telethon : 300 euros
- ✓ Collège d'Auneuil : 200 euros
- ✓ Réagir Agri 60 : 200 euros
- ✓ Resto du cœur : 500 euros

INDEMNITES DE FONCTIONS.

Le conseil valide à l'unanimité les montants des indemnités proposés :

Les indemnités des élus sont de 500 euros pour les Maires Délégués et de 1000 euros pour le Maire.

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération portant sur la mise en vente de terrain communal. Le conseil accepte.

DELIBERATION PORTANT SUR LA VENTE DE TERRAIN A BÂTIR.

M le Maire informe le conseil qu'il n'a aucun contact pour la vente du terrain à bâtir situé rue du Point du Jour pour le moment.

M le Maire emande au conseil l'autorisation de mettre en vente le terrain appartenant à la commune rue du Château.

La vente de ces terrains sera affectée sur le budget d'investissement.

Le conseil valide à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURES DES MAIRES DELEGUES.

Après en avoir délibéré, M le Maire donne, avec avis favorable du conseil à l'unanimité, délégation de signature à Mme VAN DER BIJ, Maire délégué de Villotran et responsable de la communication, pour tous les achats avec un montant maximum de 1000 euros par action.

M le Maire donne, avec avis favorable du conseil à l'unanimité, délégation de signature à Mme DERAS, Maire délégué de La Neuville Garnier et responsable des fêtes et cérémonies, pour tous les achats avec un montant maximum de 1000 euros par action.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Sont proposés membres du CCID : M. Philippe LOGEAY, Mme Gaëlle VAN DER BIJ, Mr Daniel BAILLY, Mme Claude DEBATISSE, Eric DELARGILLIERE, Benoît DESTAILLEUR, Alain MARLART, François MELLON, Mmes Brigitte MAHEUX, Aline RICORDEAU, Gisèle ROELANTS, M Pascal SOUCHAL.

DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT.

Sont désignés : Mme Gaëlle VAN DER BIJ, titulaire, M Serge MARTINEZ, suppléant.

DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION 60.

Est désigné : M. Philippe LOGEAY

DELIBERATION PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU LOYER DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES.

La MAM fonctionne à plein actuellement. M le Maire propose, après consultation avec les Assistantes Maternelles, de mettre le loyer à 350 euros /mois.

Le conseil valide à l'unanimité.

DELIBERATION PORTANT SUR LES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES, DES REPAS ET DES CIMETIERES.

Après une longue discussion, il est décidé à l'unanimité de fixer :

- ✓ Le prix de location de la salle des fêtes :
- Pour les habitants de LES HAUTS TALICAN : 400 euros
- Pour les extérieurs : 700 euros
- Pour les habitants de Valdampierre : 500 euros

Une participation chauffage de 50 euros sera demandée à tous pour la période du 01 octobre de l'année N au 31 mars de l'année N+1.

- ✓ Les repas :

Le prix du repas pour la Fête de Villotran et le Beaujolais Nouveau passe à 15 euros/ adulte pour les habitants et 25 euros pour les Extérieurs.

- ✓ Les cimetières :

Les tarifs sont alignés avec ceux de La Neuville Garnier, qui se voient augmentés :

- Concession perpétuelle : 350 euros
- Concession trentenaire : 150 euros
- Concession cinquantenaire : 250 euros
- Caverne : 30 ans : 70 euros
50 ans : 120 euros
- Columbarium : 1 case (4 urnes max) : 30 ans : 600 euros
15 ans : 300 euros

QUESTIONS DIVERSES.

Un habitant de La Neuville Garnier informe les élus que de nombreux véhicules prennent la rue aux Moines et le rue de Bretagne à contresens, ce qui est accidentogène.

La signalétique des panneaux va être améliorée et il va être demandé à la gendarmerie de patrouiller dans ces rues.

La séance est levée 20h30

L'Arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'OISE pris le 15 novembre 1999 à BEAUVAIS, précise à l'article 7 les heures autorisées pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique :

- **Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

Le brûlage des déchets verts et des déchets tout courts

Le brûlage est interdit sur tout le territoire des Hauts de France.

N'hésitez pas à consulter le site de la Préfecture de l'Oise. Vous y trouverez des informations sur l'impact de ces brûlages sur l'environnement, la santé.

Des solutions alternatives vous sont également proposées, ainsi qu'un rappel des sanctions encourues.